



DEPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 05-017

**portant modification des règles de stationnement
25 Route de Vaston**

- SERVICES TECHNIQUES -

LE DEPUTE-MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Route et, notamment, ses articles L.411-1 & R.411-5 ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement pour permettre l'accès au garage par son propriétaire

A R R E T E :

ARTICLE 1er -

Le stationnement des véhicules est interdit face au pignon du bâtiment situé 25 rue de Vaston sur une longueur de 7 m environ

ARTICLE 2-

La signalisation réglementaire et une matérialisation au sol seront apposées pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 -

Le Secrétaire Général et la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le dix février deux mille cinq.

Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint
Liliane GALLON



TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
le **14** FEV. 2005